**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 65 (1977)

Heft: 5

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-274865

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# D'un canton à l'autre

## Vaud

#### L'âge de la retraite pour les fonctionnaires, selon qu'ils sont hommes ou femmes

Nous avions parlé, dans notre numéro de janvier, d'un des cas précis qui nous avait été signalé: celui d'une employée de secrétariat de l'administration vaudoise, à secretariat de l'administration vaudoise, a qui l'on a signifié qu'elle aurait à prendre sa retraite à l'âge légal dans le canton de Vaud, à savoir 60 ans. La personne en question ne se plaignait pas de ce fait, disant qu'elle avait le temps de se préparer à cette retraite, mais elle signalait que ces dernières années, à cause du plein emploi, dernieres annees, a cause du pien emploi, l'on n'avait en général pas appliqué la loi et que les secrétaires restaient à leur poste jusqu'à l'âge de l'AVS en tout cas. Nous en avions conclu, qu'une fois de plus la ré-cession touchait les femmes d'abord.

La Société des magistrats, fonctionnai-res et employés de l'Etat de Vaud nous prie de publier une rectification:

— Nous avions cité un certain article

Nous avions cite un certain article
22 du «Statut des fonctionnaires», or
c'était l'article 22 de la «Loi sur la caisse
des pensions de l'Etat de Vaud». (Ma correspondante m'avait envoyé une photocopie de la page comprenant l'article 22,
sans le titre... et ma mémoire m'a joué un
tour!) Mea culpa donc! On me pardon-

tour:) Mea cupa done: On me pardon-nera, je l'espère cette erreur!

— Le titre choisi semble faire allusion à la situation de l'ensemble des fonction naires vaudois. D'accord! Mea culpa, en-core une fois. J'ai choisi un titre trop général pour un cas particulier!

général pour un cas particulier!

— Par contre, nous n'estimons pas avoir commis d'erreur quant au fond. Nous n'avions pas l'intention d'ouvrir le débat sur la différence de l'âge de la retraite, selon que l'on est homme ou femme (il faudrait avoir une fois le courage d'aborder cette question!), nous n'avions pas l'intention non plus de nater des

d'aborder cette question I), nous n'avions pas l'intention non plus de parler des différents âges de retraite selon les métiers, ce sont des problèmes connus et il est évident que certaines professions fatiguent davantage que d'autres et nécessitent une retraite différenciée.

Or, l'on nous reproche de ne pas avoir cité l'article 22 en entier et d'avoir tu le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires (femmes ou hommes) doivent prendre leur tertaite à certains âges fixés par la loi. L'alinéa A (de l'article 22) concerne les «assurées» (e les femmes): retraite obligatoire à 60 ans.

Les alinéas B et C Concernent les exceptions, dans les professions: 70 ans pour

Les alineas B et Concernent res excep-tions, dans les professions: 70 ans pour les professeurs d'université, le procureur général, les prétes, les présidents de tribu-nai; 60 ans pour les instituteurs, fonction-naires de police, le personnel gardien et le personnel saignant ersonnel soignant. L'alinéa D concerne les autres «as-

surés» (= les hommes) pour qui la retraite

sures» (= les nommes) pour qui la retraite est obligatoire à 65 ans.

Cela saute aux yeux que ce qui fait problème, ce n'est pas les différences entre professions (c'est pourquoi nous ne les avions pas citées), mais ces deux chiffres 60 (réservé aux femmes) et 65 ans ; l'âge de la retraite ne coïncide pas — pour les femmes — avec celui de l'AVS, tandis que Jemmes — avec ceut ae i AV S, tanas que c'est le même pour leurs collègues mascu-lins. Privilège des femmes femmes de pou-voir prendre leur retraite plus tôt, mais privilège bien dangereux, puisque, dans certains cas, il peut signifier difficultés fi-teratiène.

Merci tout de même à la SMF de nous avoir signalé nos erreurs.

#### Les JEANNE au théâtre de Boulimie

On s'écrasait à Boulimie, on avait ajouté des tabourets dans le couloir ; quel-ques spectateurs avaient préféré être de-bout plutôt que de manquer qa! La répu-tation des JEANNE les avaient d'ailleurs tation des JEANNE les avaient d'ailleurs précédées: elles ont joué plus de 500 fois, à Paris, en province, à Genève, à Fri-bourg... Elles sont trois; chacune a au moins 10 ans de planches derrière elle; elles ont créé ensemble ce spectacle, mot par mot, réplique par répique, geste par geste; elles ont tout fait : dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles

geste; elles ont tout fait : dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles sont drôles, désopilantes, pleines d'esprit, d'humour, d'inventions.

J'ai souvent bien ri en voyant les caricatures se moquant de l'antiféminisme suisse ou masculin (Merci, René Merminod! Merci, André Paul!) Mais jamais je naves les marches de la companyant n'avais ri une heure trente durant : avec les

IEANNE, tour à tour mordantes ou tendres, violentes ou douces, tout de la condition féminine est évoqué: la vais-selle, le ménage, les courses, les mômes, le travail, le nom des femmes, la religion, la politique, les femmes célèbres... Ca pétille d'inventions, de changements de rôles : un béret basque, et l'on voit le père de famille béret basque, et l'on voit le père de famille provincial déçu de la naissance d'une fille; une jupe retroussée sur un short blanc et Jeanne devient un «mec» fier de sa virilité; une casquette et l'autre Jeanne mime un conducteur de bus; une perruque blonde, la voix douce et un peu traînante et l'on croirait voir Brigitte Bardot qui nous parle des bébés phoques...

Mais cela ne se raconte pas, cela se voit. (Si vous allez à Paris, cherchez à les voir : aux «Blancs Manteaux» sauf erreur!)

#### Les femmes dans le cinéma suisse

Du 13 au 27 mai, à Renens, on pourra voir plus de trente films suisses, pour peu qu'on aille à toutes les séances, en fin d'après-midi et le soir. Ces films seront projetés au cinéma Corso, ainsi qu'au Centre de rencontre et d'animation, à la rue de la Source. Des débats auront lieu chaque jour, sur le thème choisi; d'une part: les femmes travaillant à la réalisation de films ou dans le cinéma suisse (des tion de films ou dans le cinéma suisse (des séances de discussions sont prévues pour les écoles avec des femmes cinéastes, une script, monteuse, maquilleuse, une mixeuse, une animatrice, ainsi qu'une scénariste); d'autre part; les femmes telles que

le cinéma suisse les représente.

A l'affiche, tant de noms qu'il est impossible de les citer tous; en voici quelques-uns au hasard : Ernest Ansorge,

queiques-uns au nasara : Ernest Ansorge, Alain Tanner, Jacqueline Veuve, Yersin, Sandoz, Lanaz, etc, etc. Disons encore qu'il y aura une carte à Fr. 20.— valable pour toute la quinzaine; toutes les places (pour ceux qui n'auront pas de cartes) seront vendues à Fr. 5 .-

## ADF, Assemblée générale au groupe de Lausanne

Le 31 mars dernier, à la Maison de la Le 31 mars dernier, à la Maison de la Femme, l'ADF approuvait rapports et comptes de l'année écoulée, puis élisait une présidente: Mme Doris Cohen-Dumani, ainsi que 5 nouveaux membres de comité: Mmes Caffari, Héritier, Langelotti, Lempen et Vuillerminaz. Après la partie administrative, 5 conseillères communales (Législatif lausannois) parlaient à tour de rôle d'un sujet qui les avait intéressées pendant la dernière législature. Mme Charlotte Muret fit un tour d'horizon des préoccupations des femmes

rizon des préoccupations des femmes lorsqu'elles font partie d'un conseil législatorsqu'e ties roint parte u un consen legissa-tif, préoccupations aussi diverses et va-riées que celles de la communauté toute entière, qui set traduisent dans leurs inter-ventions, motions, ou questions. Jacque-line Maurer, qui est l'une des représentan-tes du législatif, expliqua le fonctionne-ment de ce bureau. Marianne Héritier, fit à la fois une profession de foi de son rôle. ment de ce oureau. Marianne rierruer, in à la fois une profession de foi de son rôle de femme politique et un appel aux fem-mes afin qu'elles acceptent de s'engager. Gabrielle Lomazzi, dernière venue au Conseil communal, fit part de ses pre-mières expériences à la commission chargée de l'étude de la nouvelle organisa-tion de l'enseinement primaire laussation de l'enseignement primaire lausan-

nois.

Pas de parti politique mis en avant, mais des sujets intéressants, dans un esprit de réelle collaboration, esprit qui a toujours régné au sein du comité de l'ADF, groupe de Lausanne, et qui ne manquera pas de se perpétuer dans tout le travail projeté par la nouvelle équipe, à qui nous faisons tous nos vœux. 

## Yverdon 150e Anniversaire Pestalozzi

Exposition dès le 14 mai.

Conférence, spectacle, etc.

#### Une Genevoise couronnée à Lausanne

Le Prix Georges Nicole, fondé en 1969 pour faire connaître de nouveaux auteurs a choisi, cette année, de récompenser Catherine Safonoff, pour son roman «La part d'Esmé». Le jury était composé de Nicolas Bou-

«La part d'Esmé». Le jury était composé de Nicolas Bou-vier, Dominique Burnat, Corinna Bille, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Anne-Lise Grobéty, Jean-Pierre Monnier et Alexandre Voisard.

Le Prix George Nicole a couronné les œuvres de jeunes auteurs qui ont tenu leurs promesses: A.-L. Grobéty et D. Burnat (membres du jury actuel), ainsi que Marie-José Piguet et Jean-Marc Lovay. Tous nos vœux à Catherine Safonoff, rous nous réduites de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'inc nous nous réjouissons de lire son livre.

### Le Lyceum-Club annonce:

Vendredi 20 mai, à 17 h.: Causerie de Simone EBERHARD: «La civilisation de l'image».

Vendredi 3 juin, à 17 h.:

Causerie d'Alexandre de WALD-KIRCH: «Chypre, île d'Aphrodi-

## Genève



Groupe d'artisanes de Genève et environs

vous invite à son exposition à la Salle communale de Cartigny du 17 au 30 mai 1977

#### Solidarité entre femmes: un éventail d'actions lancées à Genève

Femmes battues, n'avant personne à Femmes battues, n'ayant personne a qui se confier: à Genève aussi il se passe quelque chose. Un groupe de femmes, dé-cidées à dire tout haut ce qui se passe à l'intérieur des maisons, quelle que soit la place qu'on occupe sur l'échelle sociale, a lancé l'action «SOS femmes battues». tart, une permanence est assurée tous les jours, à des heures qui peuvent varier, car les femmes qui se relaient au bout du fil sont aussi des mères et des travailleuses: 022 - 3138 97, Terre des femmes, Geneviève Piret, 3, av. Weber, Genève.

En effet, «SOS femmes battues» est une parmi d'autres actions qui se développent à l'intérieur du mouvement «Terre des femmes», un mouvement de solidarité entre femmes, qui s'est créé à Genève au début de l'année. A son origine, une Genevoise indignée, Geneviève Piret, mère de deux enfants, qui a réussi, toute seule, à faire sortir de prison une mère ayant trois enfants à sa charge. Il s'agissait d'une femme de 32 ans qui avait commis un hold-up dans une banque de Saint-Etienne (France), armée d'un pistolet d'alarme et avec l'aide de sa fillette de 11 ans. Cette in-En effet, «SOS femmes battues» est une avec l'aide de sa fillette de 11 ans. Cette infraction, elle l'avait commise, alors qu'elle e trouvait sans travail, criblée de dettes et ndonnée par son an

Depuis lors, d'autres femmes ont re-joint Geneviève, dans le but d'intervenir en faveur des femmes, sur la base de leur expérience personnelle, lorsque les servi-ces sociaux demeurent impuissants.

## Des femmes matraquées par la police

Les émeutes qui se sont produites à Moutier ont déjà suscité beaucoup de commentaires. Nous ne nous appliquerons pas, ici, à décrire les causes ni les conséquences de ces spectacles de rues qui sément l'épouvante dans une ville.

qui sement i epouvante dans une ville.

Nous nous proposons uniquement de rapporter les témoignages de dix femmes afin de démontrer que, dans des circonstances particulières, femmes et homes subissent le même sort, sans distinction de sexe, d'âge, de résistance physique et nerveuse

Selon les témoins, l'humiliation infligée aux femmes fut pire que les sévices lors-qu'elles furent soumises à la fouille grosque des soudards leur tâtant la poitr

Les circonstances
Dans la nuit du 7 septembre 1975, date du dernier plébiscite, des autonomistes étaient réunis à l'Hôtel de la Gare, lieu privilégié de leurs rencontres. Parmi eux, le personnel de service, des curieux, des gens

personnel de service, des curieux, des gens de passage.

Des émeutes d'une rare violence avaient eu lieu en ville. La police et les gradiers tentaient de disperser les attroupements. Vers deux heures du matin, la police procéda à une perquisition de l'établissement en question. La maison fut encerclée par les forces de l'ordre : impossible de fuir. Hommes, femmes — sommelières et journalistes faisant leur travail — furent arrêtés et emmenés, tous malmenés.

#### Dix femmes racontent...

Dix femmes racontent...

Nous pourrions rapporter 50 ou 60 témoignages d'hommes et de femmes. Tous se ressemblent. Nous condensons en un seul, les récits de dix femmes pour éviter les répétitions.

«Des gaz lacrimogènes pénétraient dans l'hôtel par les fenêtres brisées et la porte ouverte. Nous ne pouvions plus respirer. Les grenadiers entrérent. Nous nous sommes réfugiées dans les chambres. Les portes que nous avions fermées à clé fusommes rengiese dans les chamores. Les portes que nous avions fermées à clé fu-rent enfoncées. D'autres filles ouvrirent la porte de leur chambre avant qu'elle ne soit démolie. Les gaz ne cessaient de se répandre; nous ne pouvions plus respirer.»

«Tout le monde avait les mains sur la tête, il y avait un grenadier entre chacun

de nous. L'un d'eux m'a tordu les bras derrière le dos, je ne pouvais plus mar-cher, j'avais mal. Un jeune homme a es-sayé de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai saye de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai pris mon foulard dans ma poche, on me l'a arraché et jeté à terre. En arrivant près des fourgons, un grenadier m'a tordu les bras dans le dos et un autre me fouillait en me soulevant mon pull et en mettant ses mains sous mes vêtements. Ensuite, on m'a jetée à terre, en me criant: «A mes pieds, bâtarde de Bêguelin! ».

Jura-Sud

pieds, bâtarde de Bêguelin! ».

«Quand une amie m'a reconnue, elle
me fit un signe et elle reçut un coup de
pied. Les coups de matraque pleuvaient
des que nous bougions. Il faut dire qu'on
nous avait tous jetés sur le sol où des cendres chaudes finissaient de se consumer:
un mélange de sciure et de benzine. Les
ens criajent les femmes pleuvaient nous gens criaient, les femmes pleuraient, nous étions l'un sur l'autre.»

etions l'un sur l'autre.»
«Deux filles recevaient des coups de matraque; l'une a perdu deux dents, l'autre saignait partout. J'ai levé les bras pour me protéger le visage, alors j'ai reçu un coup de matraque sur la poitrine et un

autre au dos.»
«Les grenadiers m'ont fouillée en pas «Les grenauers mont fouline en pas-sant leur mains sur et sous mon pull. Ils m'ont traînée par les cheveux comme beaucoup d'autres. Je n'ai reconnu aucun policier, ils parlaient en allemand. Je ne voulais pas me coucher sur la route comme les autres, alors j'ai été battue plus fort ».

«Ils nous ont sortis un à un de l'hôtel. «Ils nous ont sortis un a un de l'hotel. Dehors, il y avait eu un feu; nous avons été jetés sur les braises à coup de matra-que. Les grenadiers criaient: «C'est vous qui avez mis le feu, éteignez-le avec votre corps!» Nous sommes restés là durant 20 minutes environ, puis on nous a en-tassés dans le panier à salade, poussés à tassés dans le panier à salade, poussés à coup de pieds quand nous ne marchions pas assez vite. Au tribunal, nous étions 120 dans une petile salle; nous avons attendu cinq heures avant l'interrogatoire.» «l'étais tombée à côté d'un fumigéne et j'ai voulu relever la tête. Ilemédiatement, l'ai reçu un coup de matraque derrière la lette. Les arengders m'out fouiliée de

J'ai reçu un coup de matraque derriere la tête. Les grenadiers m'ont fouillée de façon horrible en me mettant les mains sous mon chemisier. Des civils nous ont nijuriés quand nous descendions du fourgon. Ils incitaient la police à nous battre. C'était des Sangliers. J'avais des bleus partout partout.» A.-M. Steullet

Un Service cantonal Tout d'abord, il y a eu la création du mouvement «Terre des enfants», décidée mouvement « l'erre des enfants», decidee par Catherine, la fille de Geneviève, et ses camarades de l'Ecole active de Genève, dont la première action a été de vendre des journaux pour récolter des fonds en faveur de la fillette de Saint-Etienne, au-

your de la limette de Saint-Eutenne, au-jourd'hui encore séparée de sa mère et placée avec ses petits frères dans un foyer de sauvegarde de l'enfance abandonnée. Il y a eu ensuite le «commando au Li-ban», où Geneviève s'est rendue avec une amie, afin d'y créer un mouvement de soli-darité qui pour l'instant se limite à laudarité qui, pour l'instant se limite, à leur grand regret, au secteur chrétien. Ne se tegraini regret, au secteur cinretien. Nes etc-nant pas pour battues, elles ont lancé une action auprès des enfants — la moitié d'entre eux orphelins de guerre — livrés à eux-mêmes dans les camps de réfugiés pa-lestiniens de la banlieue de Beyrouth, en leur donnant des crayons et du papier pour leur donner les moyens d'exprimer par le dessin tout ce qu'ils ont vécu, tout ce qu'ils souhaiteraient vivre.

Une autre action de «Terre des fem-Une autre action de «l'erre des tem-mes» est en train de démarrer à Genève: «Femmes en prison». Elle-réunit un groupe de femmes qui s'efforcent d'entrer en contact direct avec des femmes déte-nues à la prison de Saint-Antoine. Pour nues à la prison de Saint-Antoine. Pour commencer, elles entreprennent une série de démarches officielles auprès de la magistrature, en vue d'obtenir l'autorisation d'aller rendre visite à une femme en détention préventive. Ce groupe a été sensibilisé par la pétition que des femmes détenues à Saint-Antoine avaient adressée, fin mars, à M. Guy Fontanet, chef du Département de justice et police, demandant davantage. de justice et police, demandant davantage de possibilités d'emploi et de loisirs à la prison, ainsi que la faculté de rencontrer «librement et sans surveillance dans un parloir réservé à cet effet leur époux ou

ur ami». Personne ne sait réellement ce qui se passe à l'intérieur d'une prison, disent des membres du groupe. «Nous voulons cher-cher à le savoir et à le faire savoir à l'extérieur.»

## de recouvrement des pensions alimentaires

Le Grand Conseil genevois vient de voter, à l'unanimité, une loi instituant un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires.

A partir de l'année prochaine, les mères divorcées ayant des enfants à charge pourront s'adresser à un bureau qui les aidera à recouvrer les pensions alimentaires qui leur sont des au ces où leur conjoint. qui leur sont dues, au cas où leur conjoint ne s'acquitterait pas de son obligation d'entretien découlant du jugement de di-

Lorsqu'il s'agit de pensions dues à des enfants, l'Etat pourra avancer la somme sans autre formalité, la limitant toutefois à 300 ou 400 francs.

Il aura fallu plus de dix ans d'efforts pour en arriver là.

L'Association Suisse des Infirmières Diplômées (ASID) et l'Ecole d'infirmières du Bon-Secours ont organisé une étude commune, basée sur des questionnaires envoyés à des institutions et des infirmières, pour déterminer à quel point une formation continue du response infirmier. formation continue du personnel infirmier est nécessaire.

est nécessaire.

Miles M. Duvillard et Y. Hentsch ont expliqué au cours d'une intéressante conférence de presse combien les cours actuels d'éducation permanente sont in suffisants et devraient être organisés sur des bases différentes.

Les infirmières questionnées out toutes.

Les infirmières questionnées ont toutes Les infirmieres questionnees ont toutes exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences plus sur le plan des relations humaines que celui des soins infirmiers où elles sont remarquablement formées. C'est le «savoir-être» plus que le «savoir-fries cui suite et si le sur faire» qui prime : mieux comprendre pour mieux aider les vieillards, les malades mentaux, les mourants.

Anne-Marie Lev